

Convocation du conseil municipal : le 2 avril 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

**PRESENTS :**

M. Didier ROUSSEL,

**Maire**

Mmes et Mrs SENICOURT Sabine, DELAUTRE Richard, COURTOIS Julie, DRIEUX Frédéric, VANDEWALLE Nathalie

**Adjoint**

Mmes et Mrs VANDAPEL Joël, DEGRAND Jean Michel, DEREMETZ Pascal (arrivé à 20 h 20), DECLERCQ Annick, DUBREUCQ Guy, VAESKEN Stéphanie, STAIB Audrey ROY Sylvain, DERVILLERS Stéphane, JOLY Peggy, DEVULDER Elise (départ à 20 h 50)

**Conseillers Municipaux**

Excusés : DESMIDT Dehlia (pouvoir à Didier Roussel) DEREMETZ Pascal (pouvoir à Nathalie Vandewalle jusqu'à 20 h 20), VAESKEN Ludovic (pouvoir à Didier Roussel).

Secrétaire de séance : Jean Michel DEGRAND, assistée d'Hélène ROULEZ, secrétaire générale de Mairie

**ORDRE DU JOUR**

1. Procès-verbal du conseil municipal du 25 février 2021
2. Budget de la ZAC de la clé des champs 2021
3. Budget du Développement économique 2021
4. Budget Communal 2021
5. FINANCES – taux d'imposition des taxes locales
6. SIECF : groupement de commande énergie
7. Avis sur l'enquête publique « extension d'Agrifreez »
8. CCHF : prise de compétence « mobilités »
9. Demande de subvention au Département pour le complexe sportif
10. Initiatives des élus

Début de la séance 19 h 10

PV du 25 février 2021 adopté à l'unanimité

**2021 – 04 – 022 /70– FINANCES – LOGEMENT**

**AFF 1180**

**Analyse du BUDGET ANNEXE 2021 DE LA ZAC**

RAPPORTEUR : Guy DUBREUCQ, conseiller municipal, rapporteur du budget

Le budget 2021 du budget annexe de la ZAC incorpore d'une part les résultats du compte administratif 2020 et les nouvelles inscriptions pour l'exercice 2021. Ce budget gère les comptes de stock et est affilié à la TVA. Il s'agit donc d'une comptabilité croisée entre sections avec écritures en opérations d'ordre.

Le budget s'articule comme suit :

**FONCTIONNEMENT = 26 039, 67 €**

Dont en dépenses :

- C/6015 1 000 = terrains à aménager
- C/ 6405 10 000 = études et prestations de services sur les terrains (assistant à maîtrise d'ouvrage)
- C/6231 1 000 = annonces et insertions
- C/ 002 14 037, 67 = incorporation du déficit constaté en 2020

**INVESTISSEMENT = 114 889, 74 €**

**Dont,**

**En dépenses,** cette somme correspond aux opérations d'ordre sur terrains, études et prestations inscrites sur le budget de fonctionnement "recettes"

- C/ 001 103 889, 74 = reprise du déficit de 2020

**En recettes :**

- C/16874 114 889, 74 = apport en provenance du budget communal à titre d'avance (on retrouve cette même somme au budget de la commune)

Le conseil municipal par 19 voix POUR,

**ADOpte le BU 2021 de la ZAC de la « Clé des Champs »**

**2021 - 04 - 022 /90- FINANCES - INTERVENTIONS ECONOMIQUES****AFF 1181****Analyse du BUDGET ANNEXE 2021 DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

RAPPORTEUR : Guy DUBREUCQ, conseiller municipal, rapporteur du budget

Le BUDGET UNIQUE 2021 du budget annexe du développement économique incorpore d'une part les résultats du compte administratif 2020 et les nouvelles inscriptions pour l'exercice 2021. Ce budget gère les comptes de stock et est affilié à la TVA. Il s'agit donc d'une comptabilité croisée entre sections avec écritures en opérations d'ordre.

Le budget s'articule comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	=	<b>31 000 €</b>	
<b>Dont en dépenses</b>			
- C/022	600		= dépenses imprévues
- C/023	10 000		= virement à la section d'investissement
- C/ 60611/12	4 500		= eau, électricité
- C/60628/32	2 000		= autres fournitures non stockées et petit matériel
- C/615221/28	5 000		= entretien de bâtiments
- C/63512	7 000		= taxes foncières
<b>Dont en recettes :</b>			
- C/ 752	30 000		= revenus des immeubles
<b>INVESTISSEMENT</b>	=	<b>172 418, 20 €</b>	
<b>Dont en dépenses,</b>			
- C/ 001	39 456, 33		= reprise du déficit
- C/020	1 961, 87		= dépenses imprévues
- C/21318	20 000		= travaux sur bâtiments
- C/168741	80 000		= remboursement d'une partie de l'avance du budget communal
<b>Dont en recettes :</b>			
- C/1068	23 044, 20		= excédent de fonctionnement capitalisé
- C/ 021	10 000		= virement de la section de fonctionnement
- C/1316	45 000		= subvention CCHF
- C/1322	63 374		= Subvention région

Le conseil municipal par 19 voix POUR,  
**ADOpte le BU 2021 du développement économique**

2021 – 04 – 022 – FINANCES –

AFF 1182

**Budget communal 2021**

RAPPORTEUR : Guy DUBREUCQ, conseiller municipal, rapporteur du budget

**RAPPEL** : Le conseil municipal a opté en 2003 pour le vote du budget en 2 phases : le vote du Compte Administratif de l'année antérieure, suivi par le vote d'un budget unique avec incorporation des résultats du compte administratif de l'année antérieure. La procédure classique, vote du budget primitif suivi en fin d'année du vote du budget supplémentaire, a été abandonnée au profit d'un BUDGET UNIQUE. Le budget unique contient les propositions nouvelles pour l'exercice en cours, l'inscription des 'Restes à Réaliser' et la reprise des résultats de l'exercice antérieur votés au Compte Administratif le 25 février 2021.

**Opérations d'ordre** : ce sont des mouvements de section à section (du fonctionnement vers l'investissement et inversement). Ce sont par exemple les amortissements (1), le virement du solde des recettes de fonctionnement vers l'investissement, permettant de couvrir le déficit d'investissement (2). Ces mouvements constituent la part d'autofinancement qu'il est possible de dégager pour pouvoir d'une part rembourser le capital annuel des emprunts contractés, et d'autre part réinvestir dans des projets touchant le patrimoine communal (gros travaux, acquisition de matériel à amortir sur plusieurs années).

(1) **les amortissements** consistent, après acquisition d'un bien matériel à amortir ce bien sur plusieurs années afin de constituer une provision nouvelle pour une future acquisition (par exemple un véhicule, des chaises, une armoire) ; les immeubles ne sont pas amortis dans les communes.

(2) **en fin d'exercice** la section de fonctionnement doit présenter un excédent de recettes. La section d'investissement qui, dans la très grande majorité des cas, présente un déficit en général au moins égal au remboursement du capital des emprunts, doit être équilibrée par un apport des recettes de fonctionnement.

**Dépenses et recettes s'équilibrent à 3 633 449, 77 € avec reprise des résultats de N -1, se répartissant ainsi :  
2 248 431, 05 € en fonctionnement et 1 385 018, 72 € en investissement.**

**COMMENTAIRES des principaux postes**

<b>TOTAL fonctionnement DEPENSES</b>	<b>=</b>	<b>2 248 431,05 €</b>
<b>chapitre 011 charges générales</b>	<b>=</b>	<b>469 600,00</b>

**A NOTER**

60612	65 000	energie électricité	
60623	55 000	Alimentation cantine	
60628	5 000	fournitures pour entretien	travaux d'entretien réalisés par services techniques
60631	4 000	produits entretien ménager	dont produits liés à la Covid 19
60632	7 000	petit matériel	pour réparations diverses
60636	1 000	Vêtements de travail	
6064	4 000	fournit. Bureau : papier & matériel	dont flyers, petit esquelbecquois...
6065	5 000	livres, abonnements médiath.	2149 habitants x 2 € + abonnements + jeux ludothèque
6067	6 000	Fournitures scolaires (30€ x 192)	dont 300 € frais de bureau direction
6068	25 000	autres matières et fournitures	dont matériels ACM, travaux...
6122	10 000	crédit bail informatique NFI	(5 ordinateurs + logiciels) et sauvegarde
6135	2 000	Locations mobilières	location outils
61521	10 000	entretien différents terrains , élagage	dans les terrains communaux
615221	20 000	entretien Batiments communaux	ces travaux d'entretiens réalisés par des entreprises peuvent bénéficier du remboursement de TVA. Il s'agit de travaux et réparations sur des batiments communaux
615231	5 000	entretiens voiries	Abattage d'arbres le long de voiries
61558	15 000	entretiens de biens mobiliers	dont entretien de l'orgue
6156	65 000	Maintenance	copieurs mairie, Maison du Westhoek, ascenseur, médiathèque, fontaine à eau cantine, cloches, chauffage école...
616	12 200	Primes d'assurances	
6182	1 000	documentation des services	(élections, état civil)
6184	3 000	formations du personnel	dont ACM : BAFA: Rachel Beyaert, Yann Gobin, Léo Vaesken, Astrid Steunou

6188	15 000	Autres frais divers	ACM : intervenants et entrées diverses
6226	4 000	Honoraires	frais de géomètre et service juridiques
6231	1 500	Annonces et insertions	dont annonces radio et marchés publics
6232	30 000	Fêtes et cérémonies	dont MW (SACEM, cinéligue, spectacle, expo été, semaine au fil Yser, marché de Noël, brocante...)
6247	12 000	Transports collectifs	Accueil Collectif de Mineurs et piscine scolaire
6256	2 000	missions, déplacement du personnel	
6257	5 000	Réceptions	dont vernissage à la MW + inaugurations + cérémonies 1er mai, cérémonies patriotiques
6261-2	18 000	affranchissement et télécom	hausse des tarifs timbres et téléphonie
627-281	2 000	Services bancaires et cotis. Diverses	dont ANCV, cotis ass. Maires du Nord et agence INord
6288	7 000	autres participations	AIPI : brigade verte
63512	6 000	Taxes foncières	
<b>chapitre 012 - charges de personnel =</b>			<b>745 250,00</b>
6331-6	6 750	Cotisations organismes sociaux	adhésion centre de gestion et CNFPT
64111	350 000	personnel titulaire	quelques salariés titularisés
64131	150 000	Personnel non titulaire	dont animateurs des ACM avec 2 semaines à l'automne
64168	20 000	Autres emplois d'insertion	1 Contrat PEC
6451-3-4	170 500	URSSAF., RETRAITE, POLE EMPLOI	
6455	16 000	cotis. Assurance du personnel	SMACL
6456-8	8 000	versement organismes sociaux	supplément familial de traitement et PLURELIA
6475-88	1 000	Médecine du travail, pharmacie, autres	
6488	23 000	autres charges	transport adapté MR
<b>Chapitre 65 - autres charges =</b>			<b>195 450,00</b>
6531	53 000	Indemnités des élus	
6532-3-4-5	3 500	Frais, formations, cotisations des élus	
6553	75 850	S.D.I.S. cotisation service incendie	
65736	5 000	C.C.A.S.	
6574	58 000	Subventions aux associations	voir tableau joint
<b>Chapitre 66 - charges financières =</b>			<b>20 500,00</b>
66111	20 000	Intérêts des emprunts	
6615 à 668	500	intérêts des LT et autres charges	provisions
<b>Chapitre 67- charges exceptionnelles =</b>			<b>4 000,00</b>
676	1 000	titres annulés	si paiements non perçus
678	3 000	autres charges exceptionnelles	TVA sur plus value vente FOH
<b>Opérations d'ordre et dépenses imprévues =</b>			<b>53 631,00</b>
<b>68</b>	50 300	<b>amortissements du matériel</b>	même somme au compte 28188 Recettes d'investissement
<b>022</b>	3 331	<b>dépenses imprévues fonctionnement</b>	
<b>023</b>	<b>760 000</b>	<b>virement vers l'investissement</b>	équilibre le budget et doit au moins être égal au remboursement du capital des emprunts (C/164 Dépenses d'Investissement)
<b>TOTAL fonctionnement RECETTES =</b>			<b>2 248 431,05 €</b>
<b>Chapitre 013 - atténuation de charges de personnel =</b>			<b>25 000,00</b> rembt Contrat aidé et mise à dispo personnel OTI
<b>Chapitre 70 - produits des services =</b>			<b>84 400,00</b>
70311/2	3 200	concessions cimetièrè	
70323	3 000	occupation du domaine public	ENEDIS ORANGE GRDF
7062	2 000	services culturels	Maison du Westhoek et médiathèque
70632	20 000	services de loisirs	Accueil Collectif de Mineurs : annulation du centre d'hiver et de printemps diminution des inscriptions certainement cet été

70688	3 000	services sociaux autres	location tables, chaises, emplacements marché noel et brocante...
7067	50 000	services scolaires	encaissements cantine + périscolaire prévisions en baisse
		<b>Chapitre 73 - impôts et taxes =</b>	<b>989 630,30</b>
73111	775 176	contributions directes	reformé des taxes locales / pas de changement communal des taux
73211	63 226	compensation T. Professionnelle	versés par la CCHF
73221	13 591	FNGIR compensation d'Etat	
7351	42 000	taxe sur l'électricité	versé par SIECF
7388	6 100	autres	taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles
		<b>Chapitre 74 - dotations =</b>	<b>417 537,50</b>
7411	191 077	dotations forfaitaire	
74121	39 009	dotations de solidarité rurale	
74121-7	27 589	dotations nationale de péréquation	
7478	60 000	CAF et MSA	ACM et Périscolaire dont dossiers spécifiques
74833-4-5-8	99 608	compensation TP,TF, TH Etat	
		<b>Chapitre 75 - autres produits de gestion =</b>	<b>48 000,00</b>
752-8	48 000	loyers et charges des immeubles	loyers et locations (baux commerciaux sur budget annexe)
		<b>excédent N-1 reporté =</b>	<b>683 863,25</b>

<b>TOTAL Investissement DEPENSES =</b>	<b>1 385 018,72 €</b>
--	-----------------------

<b>Chapitre 20 - immobilisation incorporelles =</b>	<b>2 000,00</b>
---	-----------------

2051	2 000	concessions et droits similaires	
------	-------	----------------------------------	--

<b>Chapitre 21 - immobilisation corporelles =</b>	<b>1 038 500,00</b>
---	---------------------

2111	5 000	terrains nus	
2112	5 000	terrains de voirie	terrain rue de la cloche
2115	650 000	terrains bâtis	maison communale d'animation dans le béguinage et minoterie
2116	10 000	cimetière	création d'un ossuaire
2121	6 500	plantations d'arbres	poursuite des plantations d'arbres de hautes tiges
2128	5 000	agencements et aménagements	point fort Yser
21311	5 000	Hôtel de ville	remplacement fenêtres de toit
21 312	75 000	bâtiments scolaires	changement de fenêtres et alarmes
21318	30 000	autres bâtiments publics	nouvel éclairage à l'église et salle des sports, sanitaires aux services techniques et provisions
2132	10 000	immeubles de rapport	travaux d'assainissement au presbytère
2135	132 000	installations générales	dont complexe sportif, vidéo protection city, parcours santé, berges étang
2152	2 000	installation de voiries	panneaux sécurisation
2158	5 000	matériel et outillage	outillage
2182	9 000	matériel de transport	petit véhicule
2183	34 000	matériel bureau informatique	dont équipement ENI école maternelle, ENI mairie, MW, AMIE
2184	2 000	meublier	provisions
2188	50 000	matériel divers	instruments de musique, lave-vaisselle, illuminations matériel technique

<b>Chapitre 16 - emprunts et dettes =</b>	<b>100 000,00</b>
---	-------------------

1641	98000	remboursement du capital des emprunts	
------	-------	---------------------------------------	--

<b>Chapitre 020 - dépenses imprévues =</b>	<b>1 104,26</b>
--	-----------------

**Chapitre 27 - avances = 114 889,74 €**  
**27638** 114 890 ZAC avance au budget annexe

**Chapitre 001 - incorporation du déficit N-1 = 128 524,72**

<b>TOTAL Investissements RECETTES =</b>	<b>1 385 018,72</b>
---	---------------------

**Chapitre 10 - fonds divers = 192 524, 72 €**

10222 50 000 FCTVA Remboursement de la TVA sur l'investissement 2020

1068 128 excédent de fonctionnement  
524,72

10226 14 000 Taxe d'aménagement en forte baisse

**Chapitre 13 - subventions = 110 924,00**

1321 28 780 ETAT DETR cimetière et subv école numérique 2020

1322 1 800 Région plantations et tombe Pagerie

1323 71 000 Département Plateau multisports et fenêtres école

2326 9 344 CAF Plateau multisports

**Chapitre 28 - amortissements - opération d'ordre**

28 50 300 amortissement de matériel

**Chapitre 021 - virement de la section de fonct. = 760 000,00**

**Chapitre 21 - Immobilisation corporelles**

21318 190 000 autres bâtiments publics Vente d'une partie de la Minoterie

**Chapitre 27 - autres immobilisations**

27638 80 000 Reversement de l'avance du budget développement économique

Après délibération, le budget Unique 2021 est voté par 19 voix

*Subvention votées :*

OBJET	BENEFICIAIRE	VOTE
subv. annuelle	ACPG	300,00 €
subv. annuelle	ADL Esquelbecq - pétanque	150,00 €
subv. annuelle	ADMR	150,00 €
Cat naturelle	ADSMTSF	150,00 €
subv. annuelle	AMICALE personnel Esquelbecq	3 659,00 €
subv de création	AMIE	300,00 €
subvention annuelle	APE	150,00 €
subv. annuelle	APEL	150,00 €
classe verte	APEL	1 000,00 €
subv annuelle	Asso du château	150,00 €
subv. annuelle	BECOBART	150,00 €
subv. création	Carte Loisirs Esquelbecq	300,00 €
subv. annuelle	CHASSEURS vallée Yser Esquelbecq	150,00 €
subv si participation ACM	Club rencontre et amitié	300,00 €
subv annuelle	Club rencontre et amitié	1 500,00 €
nbre élèves x 11,50x 65 élèves	Collège Houtland FSE	747,50 €
28 élèves x 11.50	Collège ND Wormhout OGEC	322,00 €
subv.annuelle promotion village	Confrérie Fous Patate Aztèque ESQ	500,00 €
subvention annuelle	DON du sang	150,00 €
subv. annuelle	ENVOL Esquelbecq	150,00 €
subv si participation ACM	ESQUEL DANCE	300,00 €
subv. annuelle	Esquel dance	150,00 €

subv si participation ACM	ESQUEL RUN	300,00 €
subv si participation ACM	ESQUEL SCRAP	300,00 €
subvention annuelle	ESQUEL scrap	150,00 €
subv.annuelle	Esquelbecq sport auto	150,00 €
subv si participation ACM	Esquelbecq sport auto	300,00 €
organisation patate feest	ESQUEL'BINTJE	3 000,00 €
subvention annuelle	ESQUELRUN	150,00 €
subv. annuelle	ETOILE D ESQUELBECCQ	1 500,00 €
subv. annuelle	flânerie d'Esquelbecq	150,00 €
subv. si participation ACM	Flânerie Esquelbecq	300,00 €
subv. annuelle	GAULE Houtland	150,00 €
subv. si participation ACM	GAULE Houtland Esquelbecq	300,00 €
subv. si participation ACM	GUITARE LYGUE	300,00 €
subv. annuelle	GUITARE LYGUE	150,00 €
subv si participation ACM	Gym et détente Zegerscappel	300,00 €
subv. si participation ACM	HBM	300,00 €
fonctionnement et animations	HBM ESQUELBECCQ	3 800,00 €
subv annuelle	INSPIRE YOGA	150,00 €
Subv si participation ACM	INSPIRE YOGA	300,00 €
subv annuelle	JARDINS DU CYGNE	100,00 €
subv annuelle	LABEL GUIT ART	150,00 €
subv. si participation ACM	Label Guit'art	300,00 €
subv si participation ACM	LES Messagers	300,00 €
subv. annuelle	MESSAGERS de l'Yser Esquelbecq	150,00 €
subv. annuelle	MODULO ATELIER	150,00 €
avance classe de neige	OCCE école AMMEUX	2 000,00 €
convention 411.39x26	OGEC Ecole St Joseph Esquelbecq	10 696,00 €
subv. annuelle	Plaine au Bois Esquelbecq	2 000,00 €
1.00 x 187 élèves école Ammeux	RASED	187,00 €
subv annuelle	rivière enchantée	150,00 €
subv.annuelle	Saint Sébastien	150,00 €
subv si participation ACM	Saint Sébastien	300,00 €
subv si participation ACM	Tennis club	300,00 €
subv. annuelle	TENNIS Club	1 120,00 €
subv. annuelle	UNC AFN Esquelbecq	300,00 €
subv si participation ACM	USE	300,00 €
subv annuelle	USE	6 500,00 €
subv si maintien régional	USE	4 500,00 €
nuit des livres et subv annuelle	Village Du Livre Esquelbecq	3 000,00 €
		55 581,50

## 2021 - 04 - 022 - FINANCES

AFF 1183

**Fixation des taux des 2 TAXES LOCALES pour 2021**

RAPPORTEUR : Guy DUBREUCQ, conseiller municipal, rapporteur du budget

Le budget 2021 de la Commune présenté est en équilibre en tenant compte des taux des 2 taxes locales à déterminer pour 2021.

*La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales se traduit pour les communes par une perte de ressources. Cette perte est compensée à partir de 2021 par le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncières sur les propriétés bâties.*

Compte tenu des éléments du budget, les taux des taxes locales sont maintenus au même niveau que l'an passé, soit :

TAXE S/FONCIER BATI -TFB = 37,58 % (incluant le taux départemental 2020)

TAXE S/FONCIER NON BATI –TFNB = 54,08 %

Adopté à l'unanimité

2021 – 04 – 020– ADMINISTRATION GENERALE

AFF 1184

**GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENERGIE, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE du SIECF TE Flandre**

Rapporteur : Didier ROUSSEL, Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1er juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence et que conformément aux articles L. 333-1 et L. 441-1 du Code de l'Energie, tous les consommateurs d'électricité et de gaz naturel peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques. En outre, la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat a redéfini le périmètre des clients non domestiques éligibles au Tarif Réglementé de Vente d'électricité.

Monsieur le Maire précise que la suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs publics soumis au Code de la Commande publique.

Monsieur le Maire rappelle que la commune est déjà membre du groupement de commandes du SIECF TE Flandre depuis 2018 et rappelle que le marché se termine le 31 décembre 2021.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SIECF TE Flandre (Coordonnateur du groupement) propose aux collectivités du territoire, un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité, de gaz naturel, de gaz propane et de fioul (et également en option laissée au choix de chaque collectivité : électricité verte et biogaz) pour une durée de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Monsieur le Maire ajoute que ce groupement de commandes vise à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et à en tirer le meilleur profit, par le regroupement des besoins de ses adhérents et une mise en concurrence optimisée des fournisseurs.

Monsieur le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur (le SIECF TE Flandre) et que le début de fourniture est fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

**DECIDE :**

- *D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la Convention de groupement de commandes tel que présenté en PJ ;*

- *DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération ;*

2021 – 04 – 080/82 – ENVIRONNEMENT / DEV. ECONOMIQUE

AFF 1185

**Enquête publique sur l'extension de l'entreprise AGRIFREEZ**

RAPPORTEUR : Didier ROUSSEL

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une enquête publique est ouverte depuis le 8 mars 2021 concernant l'agrandissement de l'entreprise AGRIFREEZ. Le conseil municipal peut amener son avis au commissaire enquêteur Cette extension prévoit la mise en place d'une seconde ligne de surgélation, l'augmentation de la surface de stockage de maintien au froid (locaux surgélation) et la sécurisation de la première ligne de production.

Après délibération le conseil municipal note :

- Le projet répond au souhait communal exprimé dans le PLU (extension du zonage de la zone UE),
- Le projet permet au monde agricole de trouver un débouché de proximité pour des cultures légumières
- Le projet permet la pérennisation des emplois (50), avec une montée en puissance vers 65 salariés.

Le conseil municipal émet des réserves sur les déplacements de poids lourds et insiste sur le respect de points importants :



- Un plan de circulation interne à l'entreprise qui amène les entrées et sorties des poids lourds par la RD 17.
- Une communication mise en place par le pétitionnaire pour que les poids lourds rejoignent et quittent le site par la voie romaine (RD 52) évitant ainsi la traversée du village
- Privilégier le recrutement salarié local

**2021 - 04 - 020- ADMINISTRATION GENERALE****AFF 1186**

Prise de compétence « Mobilités » par la Communauté de Communes des Hauts de Flandre

Rapporteur : Didier ROUSSEL, Maire

Vu le Code des transports, et notamment ses articles L. 1231-1 et suivants,

Vu le III de l'article 8 de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

Vu l'article 9 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-5 et L. 5211-17,

Vu la délibération n° 021/2021 en date du 23 mars 2021 de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre, sur la prise de compétences « Mobilités »,

Vu le projet de territoire,

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) adoptée le 24 décembre 2019 est une loi-cadre en matière de mobilité qui doit permettre un changement de paradigme en matière de mobilité en visant le développement des mobilités du quotidien. Elle programme la couverture intégrale du territoire national en autorité organisatrice de la mobilité (AOM) afin de mettre un terme aux « zones blanches de mobilité ». L'objectif est que l'exercice effectif de la compétence mobilité soit exercé à la « bonne échelle » territoriale en favorisant notamment les relations entre intercommunalités et région. Ainsi, les communautés de communes qui ne sont pas aujourd'hui compétentes en matière d'organisation de la mobilité peuvent approuver le transfert de compétence par leurs communes membres par une délibération adoptée jusqu'au 31 mars 2021. A défaut, la Région devient AOM locale par substitution sur le territoire communautaire.

La compétence mobilité n'est pas « sécable » (elle ne peut pas être partagée entre la communauté compétente et des communes membres) mais n'engage toutefois pas l'AOM locale à mettre en place les services énumérés par la loi. La CC est ainsi libre d'organiser les services apportant la réponse la plus adaptée aux besoins de mobilité du territoire, en complément de ceux déjà pris en charge par la Région et que celle-ci conserverait.

A cet égard, les AOM choisissent d'organiser les services qu'elles considèrent comme adaptés pour leur territoire parmi les suivants :

- Services réguliers de transport public de personnes
- Services à la demande de transport public de personnes
- Services de transport scolaire
- Services relatifs aux mobilités actives
- Services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur (covoiturage, autopartage)
- Services de mobilité solidaire

En effet, la prise de compétence mobilité ne signifie pas nécessairement la reprise des services organisés par la Région sur le territoire communautaire (services interurbains et scolaires), le Code des transports, à son article L. 3111-5 autorise à déroger au principe de substitution en laissant la Région compétente dans ces domaines sur le territoire communautaire.

Les élus de la Communauté de communes des Hauts de Flandre sont engagés dans un projet de territoire, en faveur d'un développement durable et d'un rayonnement favorisant l'attractivité et le dynamisme des communes. La collectivité a adopté en 2019 son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et s'est fixé des

objectifs en matière de transition énergétique du territoire afin de limiter sa dépendance énergétique et de favoriser de nouveaux modes de déplacements adaptés aux besoins et usages des publics cibles.

La mobilité est donc reconnue comme un axe prioritaire de développement du territoire. A ce titre, la collectivité a d'ores et déjà engagé une réflexion au travers d'une étude générale et stratégique de la mobilité en 2019, qui a permis de définir les enjeux prioritaires du territoire en la matière. La CCHF participe également au projet européen Transmobil qui permet d'aménager 4 hubs de mobilité à l'échelle des 40 communes et est actuellement en train d'élaborer un réseau point nœud, en cohérence avec le Schéma directeur cyclable défini en concertation avec les élus et les usagers.

Dans le cadre de l'élaboration de son projet de territoire, les élus se sont réunis à deux reprises à l'occasion d'ateliers mobilité pour échanger sur les enjeux et priorités en la matière. Les orientations proposées pour l'exercice de la compétence à l'issue du premier atelier ont été de « favoriser la mobilité » et de « développer les mobilités alternatives » avec les objectifs suivants :

- Offrir de nouvelles pratiques de mobilité
- Créer des services de mobilité
- Développer la communication

Le deuxième atelier de concertation a permis aux élus d'identifier de premières actions à déployer en matière de mobilité : centraliser l'information à destination des usagers, renouveler la communication, coordonner les acteurs et les services...

La LOM constitue aujourd'hui une opportunité pour le territoire puisqu'elle a invité la CCHF à se positionner sur son souhait ou non de prendre la compétence mobilité avant le 31 mars 2021. Le contexte territorial est favorable à une prise de compétence, au regard de la forte mobilisation des élus en atelier, de l'identification de la mobilité comme un enjeu prioritaire pour la collectivité et au vu des actions identifiées en atelier qui appellent à une prise en charge par l'EPCI.

Ce climat favorable est conforté par la posture incitatrice de l'institution régionale à se saisir de la compétence. Les EPCI sont reconnus comme les instances les plus à même de connaître les attentes des habitants et de leurs proposer des solutions adaptées. L'offre déployée par la Région a vocation à constituer une colonne vertébrale structurante permettant de relier les différents EPCI et de permettre l'accès aux grandes polarités régionales. Par souci de lisibilité, la Région Hauts-de-France souhaite conserver la maîtrise des services scolaires et interurbains, y compris ceux compris dans le ressort territorial des EPCI, et de laisser les CC compétentes se saisir des autres sujets, étant rappelé que, comme évoqué plus haut, la loi autorise le maintien des interventions régionales dans ces domaines.

Suite à la réunion de plusieurs comités de pilotage, de l'exécutif et de la conférence des maires les élus ont fait le choix de prendre la compétence mobilité.

Cette prise de compétence permettra d'esquisser des réponses aux fortes attentes de la population en la matière en mettant en œuvre, dans un premier temps, les actions définies dans la stratégie mobilité. Une fois compétente la CCHF pourra, si les conditions politiques et techniques sont réunies, s'appuyer sur le Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités pour bénéficier des services qu'il développe (billettique commune, information multimodale, tarification intégrée, politique de covoiturage) et engager des coopérations avec les territoires voisins avec lesquels elle partage des enjeux, au premier titre duquel, la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Ainsi, conformément à l'article 8 de la LOM, il appartient au conseil communautaire et aux conseils municipaux des communes membres de se prononcer sur le transfert de la compétence dans les conditions prévues aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> alinéas de l'article L. 5211-17 du CGCT. Cet article prévoit que le transfert est décidé par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de la communauté de communes. Ces conditions de majorité sont fixées à l'article L. 5211-5 du CGCT qui indique que l'accord doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Par la suite, le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération du conseil communautaire de la CCHF, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Par délibération en date du 23 mars 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes a approuvé le transfert de compétences. Il revient aujourd'hui aux Communes membres de se prononcer à leur tour.

Aussi, suite à la notification de la délibération du Conseil Communautaire au Maire, il est proposé au Conseil Municipal de :

- Délibérer de manière concordante avec le Conseil Communautaire de de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre sur la prise de compétence en matière de mobilité prévue à l'article L. 1231-1-1 du Code des transports à compter du 1er juillet 2021,
- D'approuver ledit transfert de la compétence,

- D'adopter en conséquence une modification des statuts de la CCHF conformément au projet annexé à la présente délibération pour une entrée en vigueur au 1er juillet 2021,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE :**

- **De Délibérer de manière concordante avec le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre sur la prise de compétence en matière de mobilité prévue à l'article L. 1231-1-1 du Code des transports à compter du 1er juillet 2021,**
- **D'approuver ledit transfert de la compétence,**
- **D'adopter en conséquence une modification des statuts de la CCHF conformément au projet annexé à la présente délibération pour une entrée en vigueur au 1er juillet 2021,**

2021 - 04 - 022 - FINANCES

AFF 1187

**Objet : demande de subvention Projets Territoriaux Structurants**

Rapporteur : Didier ROUSSEL

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2019, la commune mène une réflexion sur la réhabilitation du complexe sportif. Depuis le 21 janvier 2021, nous sommes accompagnés d'un AMO pour définir les différentes phases et affiner le programme. La dernière réunion avec le cabinet Verdi, Le Département et l'agence INord a permis, entre autres, d'avancer dans le phasage et les espaces nécessaires pour chacun des utilisateurs.

Le Département propose au travers de son dispositif « Projets Territoriaux Structurants » un soutien financier et technique aux communes pour des équipements rayonnant sur plusieurs communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter le Département pour ces travaux d'aménagement au complexe sportif dans le cadre du dispositif Projets Territoriaux Structurants et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ce dossier.

**Initiatives des élus :**

Stéphanie Vaesken remercie les adjoints pour l'envoi du compte rendu de la réunion hebdomadaire.

Audrey Staib explique l'organisation à ce jour de la nuit des livres. 4 boîtes à livres seront inaugurées ce jour-là. Point sur l'exposition estivale Jean de La Fontaine.

Jean Michel Degrand : les chemins communaux sont assez bien entretenus.

Problème de fibre dans les écarts.

Nathalie Vandewalle : 695 composteurs ont été distribués par le SIROM dont 52 pour Esquelbecq. Des travaux dans le poulailler de la mairie sont en cours. Les travaux sur le bassin de rétention sont reportés.

Joël Vandapel : A l'école Ammeux, l'entreprise Repi va installer les alarmes à partir du 12 avril. Les blocs de secours seront posés par Freddy. A la salle St Joseph, une rampe pour les personnes porteuses de handicap ainsi qu'un panneau de stationnement ont été posés. L'alarme de la MW sera réparée lundi matin.

La rénovation de St Folquin est terminée, il sera installé dans l'église avant de pouvoir le remonter.

Frédéric Drieux ; le diagnostic culturel est en cours.

Julie Courtois évoque la page Facebook et les commentaires. Les médailles du travail seront remises au moment de la ducasse.

Sabine Sénicourt : bêtises des enfants à la Chenaie. Bon retour des enseignants et des parents pour la distribution des chocolats aux écoles. Les enseignants sont enchantés par les ENI et les nouveaux ordinateurs. Il n'y aura pas d'ACM pendant les vacances de printemps. Nous proposerons un rallye pour les enfants et un ramassage de déchets familial. Aurélie Bogaert remplace Christian Decanter comme référente locale pour le téléthon.

Sylvain Roy : avec Caroline, nous avons fait une refonte complète du guide des associations. Nous avons sorti la liste des associations du livret pour les nouveaux esquelbecquois au profit des commerçants et artisans de la commune.

Dans un mois, nous fêterons l'anniversaire de la page Facebook (concours).

Stéphane Dervillers : le feu tricolore sera en place le 16 avril. 10 km de chemin communaux ont été refaits. Les 8 passages piétons vont être repeints. Pour le 30 juin les fossés seront fauchés et/ou curés.

Peggy Joly : Un rdv va être pris avec les commerçants de la place par rapport à la sécurité. La salle des adjoints sera rénovée en mairie, par un groupe d'élus.

Pascal Deremetz : la fibre sera installée à 100 % bientôt sur Esquelbecq mais nous avons une commune étendue ! La cuisine de la Maison du Westhoek va être réorganisée.